

L'entretien professionnel des personnels médicaux

2 dates au choix : le 6 octobre ou le 6 décembre 2022

(Réf. 4004)

Le plan Ségur l'avait annoncé, la réforme statutaire des personnels médicaux l'a consacré : **l'entretien professionnel médical est désormais une obligation pour les établissements publics de santé**. Il traduit une **nouvelle approche du management médical** à l'hôpital, et doit s'accompagner d'une réflexion sur le positionnement des managers médicaux, leur rôle et leurs responsabilités, et sur les attentes des professionnels eux-mêmes. Le CNEH vous propose une journée pour y voir clair et initier la mise en place des entretiens dans votre établissement.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique et statutaire de l'entretien professionnel médical
- Positionner l'entretien dans les nouvelles pratiques managériales des personnels médicaux
- Préparer la mise en place du dispositif dans son établissement

Programme



■ Le cadre juridique de l'entretien professionnel médical

- Ce que disent les textes, les enjeux juridiques de l'entretien professionnel
- L'intégration de l'entretien dans les nouveaux statuts des praticiens
- Le périmètre de l'entretien, ce qu'il est, ce qu'il n'est pas
- Les besoins de formation, la question des valences
- La procédure et les modalités
- L'entretien professionnel médical replacé dans le contexte de la gestion mutualisée des RH médicales à l'échelle du GHT

■ La dimension managériale de l'entretien professionnel

- La conduite de l'entretien, les outils mobilisables
- Quelle grille d'entretien ?
- La posture du manager médical
- Comment aborder la question des compétences, du parcours professionnel, de la motivation ...?
- Les suites de l'entretien
- Les pièges à éviter

■ Méthodes mobilisées

Apports théoriques, réglementaires, conceptuels • Études de cas et premiers retours d'expérience d'établissements
• Apports méthodologiques, travail en ateliers • Présentation de trame

■ Modalités d'évaluation

Tour de table en début et en fin de formation • Questionnaire d'évaluation à chaud

■ Prérequis : Ne nécessite pas de prérequis

■ Public et accessibilité

Directeurs • Directeurs des affaires médicales • Présidents de CME • Chefs de pôle • Chefs de service
La formation remplit les conditions d'accès aux publics en situation de handicap (PMR)

■ Intervenants

Martine Cappe,

Consultante en gestion des ressources humaines médicales au Centre de droit JuriSanté

Christophe Feigueux,

Responsable de l'offre management et gouvernance du CNEH

Brigitte de Lard-Huchet,

Directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH



DEMANDE D'INSCRIPTION

- sur le site **cneh.fr / rubrique Formation**
- par mail : **formation@cneh.fr** ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92 240 Malakoff
Renseignements : Elodie Bouquin, Tél. 01 41 17 15 19 - E-mail : **elodie.bouquin@cneh.fr**

Formation ou action de conseil dans votre établissement : Nadia Hassani, Tél. 01 41 17 15 43 - E-mail : **nadia.hassani@cneh.fr**

Sessions à Paris (1 jour soit 7h)

- 6 octobre 2022
- 6 décembre 2022

Tarifs nets de taxe (déjeuners inclus)

- Adhérent : 600 €
- Non-adhérent : 650 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse CP

Ville

Tél.

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

***Tous les champs sont obligatoires**

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à **formation@cneh.fr**

Date	Signature et cachet
Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.	